

PLANCHES DE RÉFÉRENCES

COMMUNE DE GRANDCHAMPS DES FONTAINES (44)

MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES ÉCOLOGIQUES (ZONE HUMIDE)



Maitrise d'ouvrage :

Communauté de communes Erdre Gesvres

Programme :

Mise en œuvre des mesures compensatoires écologiques (Zone humide) ZAC de la Belle Etoile sur la commune de Grandchamps des Fontaines et Treillières

Etendue de la mission :

Maitrise d'œuvre complète (AVP>AOR) + DIAG + mesures compensatoires zones humides

Partenaires : ECE Environnement

Période de réalisation : Septembre à Décembre 2020

Importance de l'opération :

Restauration de 2,25 ha de zone humide et 275 m de ruisseau

Création de 480 m de haie

Coût des travaux : 95 000 € HT

Objectifs et enjeux :

Les études préalables ont montré l'intérêt écologique de l'îlot central de la ZAC constitué d'un ruisseau et de zones humides.

Au-delà de la conservation de cet espace, la communauté de commune Erdre et Gesvres a décidé de restaurer cet espace afin de compenser les impacts de la ZAC.

La principale difficulté de cette opération a été de prendre en compte la sensibilité écologique de la zone de travaux :

- Phasage des travaux adapté à la phénologie des espèces
- Mise en défend des milieux sensibles et pose de barrière anti-retour

Principe d'aménagement :

Les travaux consistent en :

- La restauration de zones humides et mares
- La réouverture de la végétation rivulaire du ruisseau des Bas Prés

Technicité :

- Evolution dans un milieu naturel sensible nécessitant de limiter la circulation des engins
- Emploi de technique de terrassement de végétalisation adapter à la taille du projet et sa sensibilité

